

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/BAUD Marie-Thérèse / /LE RAY Gérard/
BAUD Michel/PRALON Sébastien /DUFOUR Michel/DEHESTRU Marc/
Absents excusés : MM/MUFFAT Sophie/BAUD Emilie/
Absent : Mr SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **VOTE LES TARIFS COMMUNAUX ET LES TARIFS EAU/ASSAINISSEMENT POUR 2010.**
- **ATTEND UNE REPONSE DU CDDRA POUR FINANCEMENT DE PROJET SUR LA COMMUNE. (local multiservices-logements sociaux-local accueil au Col de l'Ancrenaz).**
- **EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :**
 - ☞ **P.C BREWER ET GOOK : modificatif – en attente réponse D.D.E.**
 - ☞ **D.P. GOUNEAUD La Mérieve : portail bois – en attente pièces complémentaires.**
- **RENONCE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE A 1216 SITUEE AU LIEUDIT LA VILLIAZ EST ET APPARTENANT A MR CARRERA.**
- **PREND CONNAISSANCE DES TRAVAUX DE PARKING REALISES CHEZ MR HUGHES A LA MERIVE ET CONSTATE L'OBSTRUCTION DE L'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES ET LA POSE D'UNE BARRIERE QUI EMPECHE L'EVACUATION DE LA NEIGE DE LA VOIE COMMUNALE.**
- **PREND CONNAISSANCE DE LA DECISION DU TRIBUNAL DANS L'AFFAIRE DU GAEC LES CHOUCAS A SAVOIR LA RESILIATION DE LA CONVENTION ET ATTEND LA DECISION DEFINITIVE SI PAS D'APPEL DU JUGEMENT PAR LE GAEC ; LE C.M. EST TOUJOURS EN ATTENTE DU REGLEMENT DU SOLDE DE LA LOCATION 2009.**
- **RAPPELLE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION FORET D'ORGANISER UN RENDEZ VOUS AVEC L'ONF POUR PREVOIR LES DIFFERENTES COUPES DE BOIS 2008 ET 2010.**

- **PREND CONNAISSANCE DES EFFECTIFS SCOLAIRES ET COMPTE TENU DU NOMBRE IMPORTANT SE PROPOSE DE DEMANDER UN DEVIS A DIFFERENTS TRANSPORTEURS POUR REALISER LE TRANSPORT SCOLAIRE (le bus de la commune étant limité en nombre de places) OU EVENTUELLEMENT ACQUERIR UN VEHICULE PLUS GRAND.**
- **ORGANISE L'ARRIVEE DU PERE NOEL LE 24 DECEMBRE.**
- **PREND CONNAISSANCE DES RESULTATS DEFINITIFS PAR L'INSEE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE JANVIER 2009 (271 habitants)**
- **EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 19 Décembre 2009

Le Maire,
BAUD Jean-Paul